Date de publication: 17/02/2024

Envoyé en préfecture le 10/03/2024

Reçu en préfecture le 10/03/2024

Publié le

ID: 085-200059079-20240229-D17_02_2024-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/02/2024

COMMUNE DE SEVREMONT - Numéro interne de l'acte : D17.02.2024

Objet: D17.02.2024 - FIXATION D'UN TARIF POUR L'UTILISATION OCCASIONNELLE DU SERVICE DE

TRANSPORT SCOLAIRE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 26

Présents : 23

Pouvoir: 3

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation 22/02/2024

Date d'affichage 22/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s):

M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :

M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DUBIN Nathalie

Objet: D17.02.2024 - FIXATION D'UN TARIF POUR L'UTILISATION OCCASIONNELLE DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en place un service de transport scolaire entre la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre et la Commune déléguée de La Flocellière (pour le transport des enfants fréquentant l'école publique Jacques Bereau)

Le tarif à l'année scolaire est de 150 € par enfant (avec une cotisation gratuite pour le 3ème enfant et les suivants). Aucun tarif n'existe pour l'utilisation occasionnelle de ce service.

Les élus de la commission enfance jeunesse, lors de leur réunion du 8 février 2024, ont proposé de fixer un tarif par mois de 17 € en précisant que tout mois commencé pour l'utilisation du service de transport scolaire serait dû.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission enfance jeunesse et de fixer à compter du 1^{er} mars 2024 un tarif de 17 € par mois pour l'utilisation occasionnelle du service de transport scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance, Nathalie DUBIN Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT Le Maire, Jean-Louis ROY

